



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2021-06

La Présidente

Assemblée plénière du 22 avril 2021

**Interpellant les établissements publics de coopération
intercommunales et les mairies sur les sources**

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt deux avril à neuf heures s'est tenue en visioconférence la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- M. Christophe GROS jusqu'à 10h30 puis Mme Stéphanie DEPOORTER, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- M. Michel TANASI, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales, à M. Christian PALIN,
- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à M. Philippe QUEMART,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer, à la DEAL,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF, à l'ONF.

Membres excusés :

- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Pierre COQUELET, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

Membres absents :

- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée.

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice générale de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE, directrice grand cycle de CAP Nord,
- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du contrat de la grande baie Martinique, CACEM,
- Mme Arielle PRIAM, représentante du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Philip EADIE – CCIM ; Mme Sylvie MERINE – CTM ; Mme Valery VEILLEUR – CTM ; M. Jean-Michel ALMONT – CACEM ; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; M. Loïc MANGEOT – ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Mme Mélissa BOCALY – ODE ; M. Lucas PELUS – ODE ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Julie GRESSER – DEAL ; Mme Karine PLATON – DEAL ; M. Jean-Noël DEGRACE – Météo France ; M. Rémi DECLERCQ – Ecofilae ; M. Victor DAVID – IRD ; Personnel support de la visioconférence - CTM.

Vu la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000 ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L213-13-1 ;

Vu la présentation par le BRGM du diaporama sur la ressource en eau souterraine ;

Vu les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : D'interpeller les établissements publics de coopération intercommunale sur l'intérêt qu'ils ont à se faire accompagner par l'Office de l'eau et le BRGM pour une meilleure connaissance des sources situées sur leur territoire et également pour informer les maires dans le cadre de l'instruction des demandes de permis.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 22 avril 2021.

**La Présidente du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**


Marie-France TOUL

